



En bref : Visa de travail pour travailleurs qualifiés

Procédure de visa et d'entrée pour les ressortissants de pays tiers soumis à l'obligation de visa.
Conditions générales (article 5 de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG) : passeport, preuve de
financement, absence de motif d'expulsion

VÉRIFICATION DES CONDITIONS REQUISES

Étape

1

- Équivalence ou comparabilité du diplôme universitaire ou professionnel étranger (éventuellement autorisation d'exercice de la profession).
- Offre d'emploi concrète en Allemagne ou contrat de travail valide.
- Salaire minimum pour les personnes de plus de 45 ans : salaire annuel brut d'au moins **55 770 €** (en 2026) ou preuve d'une prévoyance retraite adéquate.

i **Veillez noter** : L'approbation de l'Agence fédérale pour l'emploi (BA) doit généralement être obtenue dans le cadre de la procédure de visa.

DEMANDE DE VISA NUMÉRIQUE

Étape

2

- Créez un compte sur le portail des services consulaires et faites une demande de visa en ligne.
- Préparez les documents nécessaires : entre autres, contrat de travail, passeport, preuve de reconnaissance de qualification universitaire ou professionnelle étrangère.

i **Veillez noter** : si la demande numérique n'est pas encore disponible dans votre pays, veuillez contacter l'ambassade compétente pour obtenir des informations supplémentaires sur la procédure de visa. Renseignez-vous auparavant sur la possibilité de raccourcir le processus d'entrée en Allemagne grâce à la procédure accélérée pour les travailleurs qualifiés avec l'aide de votre employeur.

DEMANDE DE RENDEZ-VOUS AUPRÈS DE L'AMBASSADE D'ALLEMAGNE

Étape

3

- Apportez les documents originaux complets.
- Payez les frais de visa : 75 € en devise locale.

i **Veillez noter** : il peut y avoir des délais d'attente pour les demandes de rendez-vous. La durée de traitement de la demande varie considérablement selon la représentation diplomatique et la charge de travail. Renseignez-vous auprès de l'ambassade compétente.

DÉPART POUR L'ALLEMAGNE

Étape

4

- Délivrance d'un visa d'entrée pour l'exercice d'un emploi qualifié
- Réservez un billet d'avion ou un voyage pour l'Allemagne.

i **Veillez noter** : il peut y avoir des délais d'attente pour les demandes de rendez-vous. La durée de traitement de la demande varie considérablement selon la représentation diplomatique et la charge de travail. Renseignez-vous auprès de l'ambassade compétente.

DEMANDE DE TITRE DE SÉJOUR EN ALLEMAGNE

Étape

5

- Déclarez votre adresse de résidence en Allemagne auprès du bureau de déclaration de domicile.
- Prenez rendez-vous auprès du service des étrangers compétent.
- Demandez la liste des documents requis auprès du service des étrangers et préparez-les.
- Faites la demande d'un permis de séjour pour l'exercice d'un emploi qualifié (article 18a et 18b de la loi sur le séjour des étrangers - AufenthG).
- Les frais peuvent atteindre 100 € (article 45 et suivants de l'ordonnance sur le séjour des étrangers - AufenthV).

i **Veillez noter** : le permis de séjour doit être demandé avant l'expiration du visa d'entrée.

Ce graphique est une représentation simplifiée de la procédure de demande de visa. Les étapes décrites visent uniquement à présenter clairement la procédure de demande de titres de séjour. Pour plus de détails sur la procédure de visa et les points de contact importants, veuillez consulter le site www.make-it-in-germany.com.